

Charte de séjour à l'étranger dans le cadre du dispositif d'« aide à la mobilité courte » ORE

À l'attention de l'étudiante ou l'étudiant de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) dans le cadre de la préparation et la réalisation d'un séjour à l'international.

La signature de cette charte engage l'étudiante ou l'étudiant qui, lors de sa mobilité, « représente » l'UBM.

1 – Règles générales

L'UBM propose un dispositif « Aide à la mobilité courte » à ses étudiant·e·s de licence 1 inscrit·e·s dans l'une de ses UFR (Humanités ; Langues et Civilisations ; Sciences des Territoires et de la Communication) et propose un soutien financier sous forme d'une bourse d'un montant forfaitaire défini ci-après. Par ce dispositif, financé via la loi Orientation et Réussite des Étudiants (ORE), l'établissement souhaite encourager la mobilité internationale et ainsi faire bénéficier ses étudiant·e·s d'une opportunité de consolider leur apprentissage.

Le séjour à l'étranger, de l'étudiante ou l'étudiant, consiste en un projet en lien avec ses études. Il peut être de nature culturelle, associative ou encore correspondre à des activités linguistiques. Ce séjour est non créditant dans son parcours de formation. Ce séjour ne doit pas être confondu avec une mobilité d'étude ou de stage à l'étranger.

L'UBM organise une commission d'attribution des bourses. Seul un dossier éligible est présenté en commission. Pour qu'une mobilité soit éligible, l'étudiant·e doit prouver :

- Son inscription à l'UBM en 1ère année de Licence dans une des 3 UFR : Humanités ; Langues et Civilisations ; Sciences des Territoires et de la Communication,
- La pertinence de son projet de mobilité à l'international en lien avec son cursus d'études, la capacité à construire un budget prévisionnel,
- La réalisation effective du séjour à l'étranger sur les périodes extérieures à celles de cours et d'examens (retour avant le 31 août de l'année universitaire d'étude).

L'aide financière accordée s'élève à 500€ par étudiant sélectionné par la commission d'attribution des bourses. Pour des destinations hors Europe ou lorsque le coût de la vie est élevé dans la destination choisie, le montant pourra exceptionnellement être relevé jusqu'à 700€.

2 – Obligations de l'étudiant·e avant le départ, pendant et après la mobilité

2-1 – Avant le départ en mobilité

Je m'engage à :

- me renseigner le plus tôt possible sur toutes les démarches liées aux politiques d'immigration et de visas le cas échéant
- remplir toutes les démarches liées aux différentes assurances indispensables à toute mobilité internationale (assurance maladie, accident, hospitalisation, rapatriement, responsabilité civile et extra-scolaire, logement...),
- avertir immédiatement – au plus tard avant la date prévue du départ - l'UBM de l'annulation de mon séjour à l'étranger via l'adresse suivante : mobilites-ore@u-bordeaux-montaigne.fr,
- rembourser la bourse perçue si j'annule mon séjour à l'international,
- m'inscrire sur ARIANE: <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/je-pars-a-l-etranger/>,
- considérer les engagements de l'établissement pris en matière de transition écologique et solidaire à tous les niveaux (Mobilités douce, Alimentation durable et agriculture urbaine) dans l'organisation et la réalisation de ma mobilité,

J'atteste que les renseignements et les documents justificatifs fournis dans ma candidature sont corrects et complets.

2-2 – Pendant la mobilité

Je m'engage à :

- Ce que mon comportement au cours de mon séjour à l'international soit responsable et ne porte pas atteinte à la réputation de l'UBM.

2-3 – Après la mobilité

Je m'engage à :

- Fournir dans un délai de 20 jours à l'UBM à l'adresse : mobilites-ore@u-bordeaux-montaigne.fr
 - Titres de transport aller et retour,
 - Remplir le formulaire bilan fourni par l'établissement.
- Rembourser la bourse perçue en cas de non transmission dans les délais impartis des documents obligatoires à remettre en fin de séjour.

J'autorise la Direction des Relations Internationales de l'UBM à diffuser mon adresse électronique aux étudiants de l'UBM, participant au programme ORE

Oui / non

Le,

Date

Signature de l'étudiant.e précédée de la mention « lu et approuvé »